

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Délibération : **2021-04-174**
OBJET : **ACQUISITION EMPLACEMENT RÉSERVÉ K14 – AVENUE DE LA GARE**
Nomenclature : **3.1.1**

<p>En exercice : 29 Présents : 24 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 29 Délibération comportant : Annexe : /</p>	<p>Le douze avril deux mille vingt et un à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le deux avril deux mille vingt et un s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.</p> <p>Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Jérôme AMIAUD, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES.</p>
--	---

Les membres ayant donné un pouvoir :
Elisa DRION donne pouvoir à Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES donne pouvoir à Yvon LERAT, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Claude RINCE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14,

Considérant la déclaration préalable de division n°44209 20 E0082 accordé en date du 27 juillet 2020,
Considérant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et notamment l'emplacement réservé K14,
Considérant la présentation faite en commission aménagement le 23 mars 2021.

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), un emplacement réservé (K14) est présent sur la parcelle cadastrée section AP n°49, afin de créer une liaison piétonne et cycle entre le mail de la mairie et l'avenue de la gare.

Suite à des négociations avec les propriétaires de la parcelle, il est proposé d'acquérir l'emplacement réservé d'une superficie d'environ 210 m², au prix de 30 euros par m².

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AP n°49, correspondant à l'ER K14, auprès des Consorts GARNIER pour un montant de 30 € par m².

- D'AUTORISER M. Le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Délibération adoptée, POUR : 23 voix, CONTRE : 0 voix, ABSTENTION : 6 voix.

Abstention : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Pour extrait conforme.

Treillières, le 12 avril 2021

Alain ROYER, Maire

